



Portail de cyberadministration AFC SuisseTax

Transmission en ligne de la déclaration de l'im- pôt anticipé (Formulaires 103 / 110)

Guide d'utilisation

Bienvenue dans le portail de cyberadministration AFC SuisseTax!

Grâce au présent guide d'utilisation, l'application Impôt anticipé du portail de cyberadministration AFC SuisseTax n'aura plus de secrets pour vous. Si vous avez besoin de plus amples renseignements ou souhaitez faire une remarque, n'hésitez pas à vous adresser à l'équipe du centre de services de la cyberadministration.



Edition du 28.02.2019

Table des matières

1.	Introduction	3
1.1	AFC SuisseTax.....	3
1.2	Exigences techniques.....	3
1.3	Contenu du présent document	3
2.	Accomplissement d'opérations	4
2.1	Aperçu des opérations.....	4
2.2	Saisie d'une déclaration de l'impôt anticipé.....	4
Etape 1: Informations sur l'exercice comptable.....		6
Etape 2: Informations relatives au capital action/social.....		7
Etape 3: Informations supplémentaires		9
Etape 4: Contrôler les informations		9
Etape 5: Payer le montant d'impôt		10

1. Introduction

1.1 AFC SuisseTax

AFC SuisseTax est une plateforme électronique de l'Administration fédérale des contributions (AFC) permettant aux entreprises de traiter des opérations fiscales en ligne. Après s'être enregistrés, les utilisateurs peuvent accéder aux prestations proposées dans la zone protégée d'AFC SuisseTax pour différents types d'impôts.

Actuellement, les utilisateurs peuvent accéder aux fonctions suivantes sur AFC SuisseTax:

- Transmission en ligne des décomptes de la TVA
- Transmission en ligne des demandes de remboursement de l'impôt anticipé (formulaire 25)
- Transmission en ligne des déclarations de l'impôt anticipé en utilisant les formulaires suivants :
 - Impôt anticipé sur le revenu d'actions, de bons de participation et de bons de jouissance suisse (Formulaire 103)
 - Impôt anticipé sur le rendement de parts sociales, de bons de participation et de bons de jouissance de s.à.r.l. suisses (Formulaire 110)
- Inscription pour l'échange automatique de renseignements en matière fiscale (EAR)
- Aperçu des opérations en lien avec les demandes et les décomptes transmis en ligne
- Octroi de droits à d'autres utilisateurs sans procuration supplémentaire
- Centre de services pour les questions et les problèmes liés au traitement des opérations sur AFC SuisseTax

L'offre de services est constamment étoffée.

La page d'accueil d'AFC SuisseTax est accessible depuis le site Internet de l'AFC www.estv.admin.ch ou directement sous www.suissestax.estv.admin.ch.

1.2 Exigences techniques

Un navigateur suffit pour utiliser la plateforme AFC SuisseTax. Cette dernière est en outre compatible avec les navigateurs suivants:

- Chrome, à partir de la version 40
- Firefox, à partir de la version 35
- Internet Explorer, à partir de la version 11
- Safari, à partir de la version 8
- Edge, à partir de la version 1

La compatibilité peut être restreinte avec des versions plus anciennes ou des navigateurs mobiles. L'utilisateur doit par ailleurs installer un lecteur de documents PDF pour imprimer les décomptes transmis par voie électronique. Et pour la connexion, il doit posséder un téléphone, portable ou fixe, équipé de la fonction SMS.

1.3 Contenu du présent document

Les thèmes suivants sont abordés dans le présent document:

- Transmission en ligne des formulaires 103 « Impôt anticipé sur le revenu d'actions, de bons de participation et de bons de jouissance suisse »
- Transmission en ligne des formulaires 110 « Impôt anticipé sur le rendement de parts sociales, de bons de participation et de bons de jouissance de s.à.r.l. suisses »

La transmission en ligne des décomptes de la TVA et l'inscription, la procuration et la gestion des droits d'accès sont décrites dans des documents séparés. Les liens vers ces documents figurent sur le site Internet de l'AFC ou sur la plateforme AFC SuisseTax.

2. Accomplissement d'opérations

2.1 Aperçu des opérations

Les déclarations (en cours et traitées) déposées via le portail AFC SuisseTax pour l'ayant droit sélectionné figurent dans l'aperçu des opérations.

Suivant le statut de l'opération, vous avez la possibilité de sélectionner différentes options ou actions.

Opérations

Aperçu des opérations IA

Aspects administratifs

Modifier l'adresse

Gérer les coordonnées bancaires

Aperçu des opérations IA

Société imposable / personne ayant droit au remboursement

- Sélectionnez une entreprise -

Filtre de formulaires: F. 25 F. 103/110

Filtre de statut: En cours Terminé

Choisissez une société imposable pour modifier les opérations.

Informations

Les informations suivantes de l'impôt anticipé (IA) sont à votre disposition:

[Bases légales de l'impôt anticipé](#)

Contact

L'équipe du centre de services de la AFC SuisseTax est à votre disposition pour toute question ou problèmes.

Téléphone (heures d'ouverture des bureaux)

☎ 058 464 54 01

Ou veuillez utiliser le [formulaire de contact](#)

Illustration 1 Aperçu des opérations

2.2 Saisie d'une déclaration de l'impôt anticipé

Vous pouvez saisir et transmettre une déclaration de l'impôt anticipé (formulaires 103/110) par la voie électronique en cinq étapes.

Vous pouvez saisir et envoyer des déclarations de l'impôt anticipé par la voie électronique uniquement pour une entreprise y ayant droit. Pour commencer, sélectionnez l'entreprise.

Seules les entreprises pour lesquelles vous avez reçu une autorisation apparaissent dans le menu déroulant.

Opérations

Aperçu des opérations IA

Aspects administratifs

Modifier l'adresse

Gérer les coordonnées bancaires

Aperçu des opérations IA

Société imposable / personne ayant droit au remboursement

- Sélectionnez une entreprise -

Filtre de formulaires: F. 25 F. 103/110

Filtre de statut: En cours Terminé

Choisissez une société imposable pour modifier les opérations.

Illustration 2 Saisie d'une déclaration

Si vous ne pouvez sélectionner aucune entreprise ou si l'entreprise qui vous intéresse ne figure pas dans le menu déroulant, cela signifie que vous n'avez pas l'autorisation de remettre une déclaration pour le compte de cette entreprise.

Après avoir sélectionné l'entreprise, veuillez choisir la fonction « Transmettre le décompte de l'impôt anticipé » sous « Démarrer une nouvelle opération ». Le système reconnaît automatiquement selon la forme juridique de l'entreprise quel formulaire s'applique à la déclaration (103 ou 110).

Opérations

Aperçu des opérations IA

Société imposable / personne ayant droit au remboursement

Filtre de formulaires: F. 25 F. 103/110

Filtre de statut: En cours Terminé

Opérations

Opération	Code	Montant	Traité par
Aucune opération n'est disponible pour le moment			

Remarque: Si vous n'êtes pas le superutilisateur, vous n'avez qu'un aperçu restreint des opérations. La liste ne contient que les demandes que vous avez transmises. Si vous avez besoin de consulter une opération qui ne figure pas dans la liste, veuillez demander au superutilisateur de vous donner le code de l'opération en question et sélectionnez la fonction "Attribuer l'opération" dans le menu.

Illustration 3 Démarrer une nouvelle opération

Veuillez ensuite confirmer que vous souhaitez transmettre une déclaration de distribution de bénéfice ordinaire **sans** procédure de déclaration (Formulaires 103 respectivement 110 sans formulaires 106/108). Vous pouvez maintenant saisir votre décompte.

Déposer le décompte d'impôt anticipé

Introduction

Impôt anticipé sur le revenu d'actions, de bons de participation et de bons de jouissance suisse (form. 103)

Les sociétés soumises à l'impôt anticipé peuvent déposer les formulaires 103 ou 110 on-line afin d'éviter l'envoi par la poste. De plus, les documents supplémentaires nécessaires comme le compte annuel peuvent être directement téléchargés. L'enregistrement des bénéficiaires est possible sur un formulaire.

Information: Avec ce formulaire Online, seules les distributions **ordinaires sans** procédure de déclaration au lieu du paiement (formule 103, respectivement 110 sans formule 106 / 108) peuvent être déclarées. Pour les déclarations **avec** procédure de déclaration au lieu du paiement il faut utiliser la formule 103, respectivement 110 avec la [Formule 106 ou 108](#) et les envoyer par la poste. Pour les dividendes **extraordinaires** il faut utiliser [la formule 102](#) et l'envoyer par la poste.

Matériel nécessaire

Pour un bon déroulement, préparer les éléments suivants avant de commencer le décompte :

CHECKLISTE POUR LA DÉCLARATION ONLINE

- Détails de l'exercice comptable et du capital lors de l'assemblée générale
- Liste des bénéficiaires si le dividende n'est pas proportionnel au capital social
- Version électronique (PDF) du compte annuel signé (bilan ainsi que compte des pertes et profits)
- Version électronique (PDF) du procès-verbal de l'AG si l'échéance du dividende n'est pas identique à la date de l'AG

Je confirme que je souhaite transmettre une distribution de bénéfice sans remplacement du paiement par une déclaration (formule 103, respectivement 110 sans formule 106 / 108).

Interrompre **Démarrer le décompte >**

Illustration 4 Confirmation distribution sans procédure de déclaration

Etape 1: Informations sur l'exercice comptable

Veillez donner les informations suivantes concernant l'exercice comptable et le dividende:

- Début de l'exercice comptable
- Bouclement de l'exercice comptable
- Un dividende est-il versé (Oui / Non)
- Date de l'assemblée générale qui approuve les comptes
- Echéance du dividende

Téléchargez une copie signée du compte annuel (bilan et compte des profits et pertes). Si l'échéance du dividende n'est pas identique à la date de l'assemblée générale qui approuve les comptes, il faut également annexer le procès-verbal de l'AG.

🏠 Aperçu En général ▾ Échange de renseignements Taxe sur la valeur ajoutée Redevance radio-TV **Impôt anticipé** Gestion

Opérations

Aperçu des opérations IA

Aspects administratifs

Modifier l'adresse

Gérer les coordonnées bancaires

Déposer le décompte d'impôt anticipé

1 Exercice comptable 2 Données relatives au capital/informations complémentaires 3 4 Vérifier 5 Clôture

Etape 1: informations sur l'exercice comptable

Société assujettie

Exercice comptable et dividende

Indiquer les données de l'exercice comptable, de l'assemblée générale et du dividende

Début de l'exercice comptable	<input type="text" value="jj.mm.aaaa"/>	
Bouclement de l'exercice comptable	<input type="text" value="jj.mm.aaaa"/>	
Un dividende est-il versé?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Date de l'assemblée générale qui approuve les comptes	<input type="text" value="jj.mm.aaaa"/>	
Echéance du dividende	<input type="text" value="jj.mm.aaaa"/>	

Télécharger les comptes annuels et le procès-verbal de l'AG

Téléchargez une copie signée du compte annuel (bilan et compte des profits et pertes). Si l'échéance du dividende n'est pas identique à la date de l'assemblée générale qui approuve les comptes, il faut également annexer le procès-verbal de l'AG

Télécharger les comptes annuels <input type="button" value="+ Ajouter un document"/> <small>Format: PDF, max. 5Mb</small>	Télécharger le procès-verbal de l'assemblée générale <input type="button" value="+ Ajouter un document"/> <small>Format: PDF, max. 5Mb</small>
--	---

[Interrompre](#) [Sauvegarder](#) [Suivant >](#)

Illustration 5 Informations à saisir

Lorsque vous avez saisi toutes les informations de manière correcte, vous pouvez aller à l'étape 2 en choisissant la commande « Suivant ».

Etape 2: Informations relatives au capital action/social

Veillez s'il vous plaît donner les détails nécessaires sur le capital action/social lors de l'assemblée générale. Choisissez parmi les titres disponibles ceux qui y correspondent et complétez le dividende brut.

🏠 Aperçu En général Échange de renseignements Taxe sur la valeur ajoutée Redevance radio-TV **Impôt anticipé** Gestion

Opérations
Aperçu des opérations IA

Aspects administratifs
Modifier l'adresse
Gérer les coordonnées bancaires

Déposer le décompte d'impôt anticipé

1 Exercice comptable 2 **Données relatives au capital** 3 Informations complémentaires 4 Vérifier 5 Clôture

Etape 2: informations relatives au capital social

Société assujettie

Capital lors de l'assemblée générale

Veillez s'il vous plaît donner les détails nécessaires sur le capital social lors de l'assemblée générale. Choisissez parmi les titres disponibles ceux qui correspondent et complétez le dividende brut.

[+ Ajouter des titres](#)

Encore aucun titre enregistré

📌 Conseil: vous pouvez en tout temps interrompre ce décompte en cliquant sur le bouton "Sauvegarder" et continuer plus tard.

[Interrompre](#) [Sauvegarder](#) [Précédent](#) [Suivant](#)

Ajouter des titres

Choisissez un titre de capital social et complétez les informations relatives au dividende.

Titres disponibles	Dividende brut (sans cts)	Dividende en %
Choisir le titre	0 CHF	0,00 %

i Il faut indiquer la distribution du dividende brut en CHF (propres titres inclus) sur le montant total libéré.

[Interrompre](#) [Ajouter des titres](#)

Illustration 6 Ajouter des titres

Confirmez vos données en cliquant « Ajouter des titres ». Le système calcule le montant d'impôt anticipé de manière automatique. Si tel est le cas, vous pouvez ensuite déduire l'impôt anticipé sur le dividende non distribué sur propres titres.

🏠 Aperçu En général ▾ Échange de renseignements Taxe sur la valeur ajoutée Redevance radio-TV **Impôt anticipé** Gestion

Opérations

Aperçu des opérations IA

Aspects administratifs

Modifier l'adresse
Gérer les coordonnées bancaires

Déposer le décompte d'impôt anticipé

1 Exercice comptable 2 **Données relatives au capital** 3 Informations complémentaires 4 Vérifier 5 Clôture



Etape 2: informations relatives au capital social

Société assujettie

Capital lors de l'assemblée générale

Veillez s'il vous plaît donner les détails nécessaires sur le capital social lors de l'assemblée générale. Choisissez parmi les titres disponibles ceux qui y correspondent et complétez le dividende brut.

[+ Ajouter des titres](#)

No.	Titre	Dividende %	Dividende CHF	Action
1	Actions ordinaires au porteur entièrement libérées	5,00 %	5 000,00	 
Dividende brut total en CHF			5 000,00	
35 % d'impôt anticipé en CHF			1 750,00	
Impôt anticipé sur le dividende non distribué sur propres titres en CHF			- 0,00 ?	
Montant total du virement en CHF			1 750,00	

📌 Conseil: vous pouvez en tout temps interrompre ce décompte en cliquant sur le bouton "Sauvegarder" et continuer plus tard.

[Interrompre](#) [Sauvegarder](#) [← Précédent](#) [Suivant →](#)

Illustration 7 Déduction dividende non distribué sur propres titres

Lorsque vous avez saisi toutes les informations de manière correcte, vous pouvez continuer à l'étape 3 en cliquant sur « Suivant ».

Etape 3: Informations supplémentaires

Dans le cadre des informations supplémentaires, vous pouvez indiquer les informations voire répondre aux questions suivantes:

- Le dividende est-il proportionnel au capital social? (Oui / Non)
- Informations sur les propres titres (Oui / Non)
- Clarification de l'obligation de déclaration
 - Le total du bilan est supérieur à 5 millions de francs
 - Réduction pour participations: art. 69 LIFD ou art. 28 LHID
 - Remboursement basé sur une convention de double imposition entre la Suisse et un autre pays.
 - Versements et / ou remboursements concernant le PAC

Opérations

Aperçu des opérations IA

Aspects administratifs

Modifier l'adresse

Gérer les coordonnées bancaires

Déposer le décompte d'impôt anticipé

1 Exercice comptable 2 Données relatives au capital 3 Informations complémentaires 4 Vérifier 5 Clôture

Etape 3: informations supplémentaires

Société assujettie

Informations sur le dividende

Le dividende est-il proportionnel au capital social?

Oui Non

Informations sur les propres titres

La société détient-elle des propres titres?

Oui Non

Clarification de l'obligation de déclaration

Cochez les options qui s'appliquent à l'entreprise assujettie à l'impôt ou à l'exercice déclaré.

Le total du bilan est supérieur à 5 millions de francs

Réduction pour participations: art. 69 LIFD ou art. 28 LHID

Remboursement basé sur une convention de double imposition entre la Suisse et un autre pays.

Versements et / ou remboursements concernant le PAC

Interrompre Sauvegarder Précédent Suivant

Illustration 8 Informations supplémentaires

Lorsque vous avez saisi toutes les informations de manière correcte, vous pouvez continuer à l'étape 4 en cliquant sur « Suivant ».

Etape 4: Contrôler les informations

Vous pouvez vérifier les informations que vous avez fournies. En cliquant sur « Modifier » vous pouvez le cas échéant corriger vos données. Dès que toutes les données sont correctes, vous pouvez envoyer le décompte.

Lorsque vous avez saisi toutes les informations de manière correcte, vous pouvez continuer à l'étape 5 en cliquant sur « Suivant ».

Etape 5: Payer le montant d'impôt

Votre décompte a été déposé auprès de l'AFC. Vous recevrez les informations liées à votre déclaration ainsi que les coordonnées bancaires par courriel.

The screenshot shows the 'Impôt anticipé' section of the AFC SuisseTax portal. The navigation menu includes 'Aperçu', 'En général', 'Échange de renseignements', 'Taxe sur la valeur ajoutée', 'Redevance radio-TV', 'Impôt anticipé', and 'Gestion'. The main heading is 'Déposer le décompte d'impôt anticipé'. A progress bar indicates five steps: 1. Exercice comptable, 2. Données relatives au capital, 3. Informations complémentaires, 4. Vérifier, and 5. Clôture. A green confirmation message states: 'Merci beaucoup, votre déclaration a été soumise! Vous serez averti par e-mail à [] dès que les documents seront prêts à être retirés.' Below this, a section titled 'Payer le montant d'impôt' contains an information icon and the text: 'Verser le montant d'impôt dans les délais afin d'éviter les intérêts moratoires.' A detailed note explains that interest is due on unpaid tax amounts at the end of the legal payment period (art. 16, 2 al., LIA) and is also communicated via email. A 'Servicedesk' link is provided for further questions. A blue 'Aperçu' button is located in the bottom right corner.

Illustration 9 Dépôt de la déclaration